



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pompes funebres

Question écrite n° 50286

Texte de la question

M. Ambroise Guellec attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les difficultés rencontrées par les petites entreprises rurales exerçant dans le domaine funéraire pour appliquer les dispositions du décret no 95-330 du 21 mars 1995. En effet, de nombreux menuisiers ruraux, actuellement habilités pour assurer l'organisation des obsèques, souhaitent la reconduction des autorisations accordées. Aussi, il lui demande de préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Guellec Ambroise](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50286

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1744